

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°46 du 31 octobre 2013**

PARTIE PERMANENTE  
Administration Centrale

Texte n°2

**ARRÊTÉ**

modifiant l'arrêté du 27 juin 2013 portant agrément d'un comité d'éthique en expérimentation animale.

*Du 11 septembre 2013*

INSPECTION GÉNÉRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES.

**ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 27 juin 2013 portant agrément d'un comité d'éthique en expérimentation animale.**

*Du 11 septembre 2013*

NOR D E F E 1 3 5 1 2 4 5 A

---

*Texte modifié :*

Arrêté du 27 juin 2013 (BOC N° 38 du 30 août 2013, texte 1 ; BOEM 620-3.2.4).

*Référence de publication :* BOC N°46 du 31 octobre 2013, texte 2.

---

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles R214-117 à R214-127 ;

Vu le décret du 30 avril 2013 (A) portant délégation de signature ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2013 portant agrément d'un comité d'éthique en expérimentation animale ;

Vu l'avis de l'inspecteur technique des services vétérinaires des armées du 11 juin 2013,

Arrête :

L'arrêté du 27 juin 2013 susvisé est modifié comme suit :

Art. 1er. À l'article 1<sup>er</sup>.

Après : « - centre de transfusion sanguine des armées (CTSA), Clamart » ;

Ajouter : « - centre de formation opérationnelle santé (CEFOS), La Valbonne ».

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le médecin général des armées,  
inspecteur général du service de santé des armées,*

Ronan TYMEN.

---

(A) n.i. BO ; JO n° 103 du 3 mai 2013, texte 12.